



# Portrait social de l'Allier

Focus de la PFoss n°13  
Décembre 2016



## Stabilisation démographique depuis 2008

Au 1<sup>er</sup> janvier 2013, le département de l'Allier comptabilise 343 431 habitants et représente un quart de la population auvergnate. Depuis 2008, l'Allier ne perd plus d'habitants. Le département bénéficie d'une progression du solde migratoire qui compense le déficit naturel (Source : Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes N°1, Janvier 2016).

	Allier	Auvergne	France métropolitaine
Population légale 2013	343 431	1 357 668	63 697 865
Taux de variation annuel moyen de la population			
1999-2008	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,7 %
2008-2013	0,0 %	+ 0,2 %	+ 0,5 %

Source : Insee, Recensements de la population 1999, 2008 et 2013  
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

## Des revenus disponibles en 2012 inférieurs à ceux des Français et des Auvergnats

Un quart des habitants de l'Allier vivent avec des revenus disponibles inférieurs à 14 060 euros annuels (ou 1 172 euros mensuels). Ce revenu a fortement augmenté entre 2011 et 2012 mais il reste inférieur à celui des Français et des Auvergnats les plus modestes. La moitié de la population de l'Allier vit avec des revenus inférieurs à 18 492 euros annuels (soit 1 541 euros mensuels), revenu médian inférieur à celui observé en Auvergne et en France métropolitaine. Le taux de pauvreté en 2012 dans l'Allier s'élève à 14,8 %.

	Allier	Auvergne	France métropolitaine
Revenu médian 2012*	18 492	19 187	19 786
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 5,5 %	+ 5,2 %	+ 3,0 %
1 <sup>er</sup> quartile des revenus 2012*	14 060	14 522	14 521
Évolution 2011-2012 (en euros constants)	+ 18,1 %	+ 16,2 %	+ 15,5 %
Taux de pauvreté 2012**	14,8 %	13,3 %	14,3 %

Source : Insee-DGFip Revenus fiscaux localisés des ménages 2011 et 2012  
\* Revenus disponibles par unité de consommation  
\*\* Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal 2012  
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

## Ralentissement de la croissance du nombre de demandeurs d'emploi de 2011 à 2013

Au 31 décembre 2013, l'Allier compte 26 036 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM)<sup>1</sup>. Le nombre de demandeurs d'emploi continue à croître entre 2012 et 2013 dans l'Allier mais à un taux inférieur à celui observé entre 2011 et 2012. En outre, l'augmentation dans l'Allier du nombre de DEFM est inférieure à la moyenne observée dans les quatre départements auvergnats. Ces constats sont également vrais pour les DEFM A. Ainsi, il est observé un ralentissement de la croissance des DEFM dans l'Allier entre 2011 et 2013, tendance semblable à la moyenne régionale.

	Allier	Auvergne
DEFM 2013	26 036	96 332
Évolution DEFM 2011-2012	+ 7,1 %	+ 8,5 %
Évolution DEFM 2012-2013	+ 4,5 %	+ 5,1 %
Part des DEFM A parmi les DEFM A, B, C en 2013	66,0 %	63,2 %
DEFM A en 2013	17 176	60 842
Évolution DEFM A 2011-2012	+ 10,3 %	+ 10,6 %
Évolution DEFM A 2012-2013	+ 4,1 %	+ 4,4 %

Source : Pôle emploi, Direction régionale 2011, 2012 et 2013  
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

<sup>1</sup> Demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A, B et C



**Partenaires de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes :** services de l'État (DDCS, DDCSPP, Direccte, DRDJSCS, Dreai, Insee, Rectorats), établissements publics (ARS, Pôle emploi), collectivités territoriales (Conseil régional, conseils départementaux, mairies), organismes de protection sociale (Caf, Carsat, DRSM, MSA), associations (Creai, Fnars, Mrie, Odenore, ORS, Udaf, Uriopss...), agences d'urbanisme, CCAS, centres de ressources...

## L'Allier, département fortement touché par le chômage de longue durée

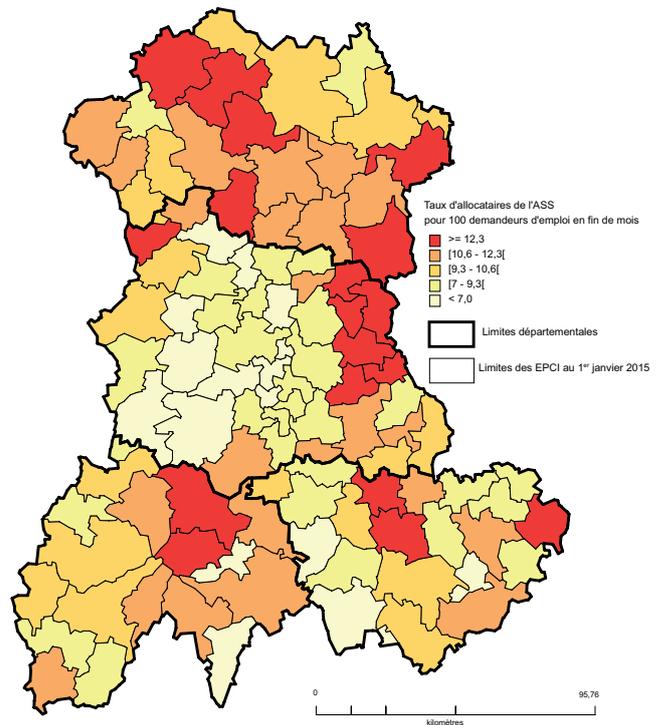
L'Allier est le département auvergnat où le taux de bénéficiaires de l'Allocations de solidarité spécifique (ASS) pour 100 DEFM est le plus élevé (11,1 %), taux supérieur de 1,5 point à la moyenne auvergnate. Toutefois, en évolution, la croissance du nombre d'allocataires de l'ASS a sensiblement ralenti entre 2012 et 2013 dans ce département.

Les territoires où le taux d'allocataires de l'ASS est particulièrement élevé dans l'Allier sont des communautés de communes rurales : Pays de Tronçais, Bocage Bourbonnais, Bocage sud, Sioule, Colettes et Bouble, Montagne Bourbonnaise et Donjon Val Libre. Seules trois communautés de communes du département ont des taux situés en-dessous de la moyenne régionale.

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Allocataires ASS	<b>2 879</b>	781	1 447	4 115	9 222
Évolutions					
2011-2012	<b>10,3 %</b>	12,0 %	14,7 %	9,4 %	10,6 %
2012-2013	<b>2,8 %</b>	3,6 %	3,8 %	23,9 %	11,5 %
Taux pour 100 DEFM	<b>11,1</b>	9,9	9,2	8,8	9,6

L'allocation de solidarité spécifique (ASS) est l'un des minima sociaux destiné aux chômeurs ayant épuisé leur droit à l'assurance chômage et justifiant d'au moins cinq ans d'activité salariée au cours des dix années précédant la rupture de leur contrat de travail. Elle est la principale allocation chômage du régime de solidarité financée par l'État.

### Taux d'allocataires de l'allocation de solidarité spécifique au 31 décembre 2013 pour 100 DEFM de catégorie A, B ou C par EPCI



Source : Pôle emploi, Direction régionale (31/12/2013)  
Tableau de bord social - Exploitation ORS Auvergne

## Nombreux foyers allocataires de prestations sociales à bas revenus dans l'Allier

### L'Allier, département le plus touché par la présence de foyers allocataires (Caf ou MSA) à bas revenus

Dans l'Allier, en 2013, 51 142 personnes vivent dans un foyer allocataire<sup>1</sup> à bas revenus, c'est-à-dire un foyer dont les ressources sont inférieures à 1 021 euros par mois. Ainsi, 14,9 % des habitants du département vivent en situation de précarité financière, proportion la plus élevée en Auvergne et supérieure aux moyennes auvergnate et métropolitaine (respectivement 13,2 % et 14,4 %). Cette proportion est en augmentation de 2,0 % par rapport à 2012. En 2013, près d'un allocataire sur deux dans l'Allier vit avec des bas revenus (48,0 %).

La précarité est présente dans les agglomérations et leurs périphéries (Montluçon, Vichy et Moulins) qui concentrent l'habitat social, le chômage et les populations à risque (jeunes, personnes isolées). La précarité est également prégnante en milieu rural, notamment dans le nord-ouest et l'est du département.

<sup>1</sup> Foyer allocataire percevant au moins une prestation sociale ou familiale versée par les Caisses d'allocations familiales (Caf) ou par la Mutualité sociale agricole (MSA).

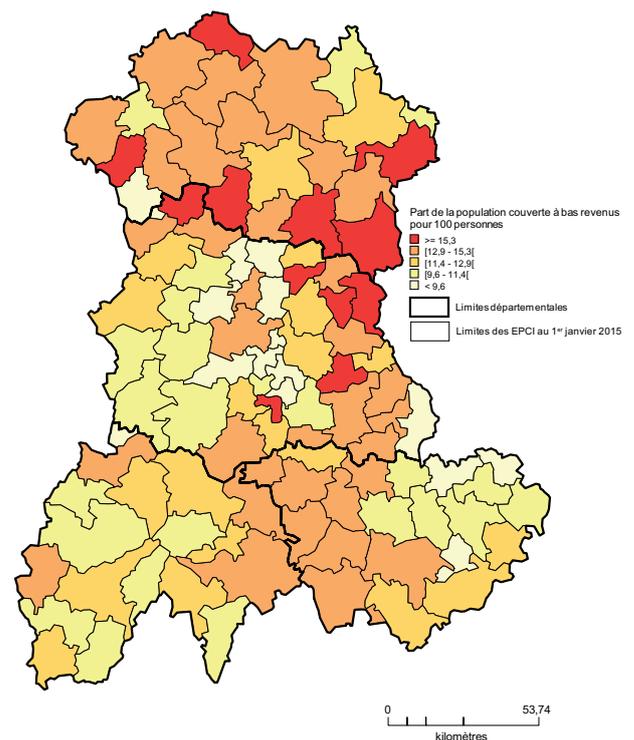
#### Les prestations versées par les Caf et la MSA

Les prestations versées par les Caf et la MSA sont composées :

- des prestations familiales qui sont le reflet de la politique familiale ;
- des aides au logement attribuées sous condition de ressources ;
- des minima sociaux destinés aux plus démunis.

Les prestations sociales sont ainsi des compléments de revenu destinés à atténuer la précarité mais non à la faire disparaître.

### Part de la population couverte à bas revenus au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)  
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

## Plus d'un foyer allocataire de prestations sociales (Caf ou MSA) sur trois est dépendant des prestations

Dans l'Allier, pour plus d'un tiers des allocataires (34,2 % soit 16 526 allocataires), les prestations sociales représentent plus de la moitié des ressources financières, le reste étant des ressources d'activité. Cette part est la plus élevée d'Auvergne et se situe au-dessus de la moyenne des quatre départements auvergnats (29,1 %).

Le nombre d'allocataires dépendants des prestations est en augmentation de 4,2 % par rapport à 2012. Ce résultat peut refléter la présence importante de personnes isolées et de familles monoparentales avec deux enfants ou plus qui sont les plus dépendantes des prestations (Source : Insee Auvergne, Les Dossiers n°15, Mai 2006).

	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne	France métrop.
Alloc. à bas revenus*	<b>23 164</b>	7 770	11 247	37 788	79 969	3 936 338
Pour 100 alloc.	<b>48,0</b>	42,3	37,8	44,7	44,2	Nd
Population couverte par les alloc. à bas revenus*	<b>51 142</b>	17 514	26 532	83 468	9 187 828	178 656
Part de la population couverte à bas revenus	<b>14,9 %</b>	11,9 %	11,7 %	13,0 %	13,2 %	14,4 %
Alloc. dépendants des prestations sociales**	<b>16 526</b>	4 361	7 210	24 548	52 645	2 632 036
Pour 100 alloc.*	<b>34,2</b>	23,8	24,2	29,0	29,1	Nd
Évolution nb alloc. dep. des prest. soc. 2012-2013	<b>4,2 %</b>	-1,1 %	7,0 %	3,8 %	3,9 %	13,8 %

\* : de moins de 65 ans et non étudiants percevant au moins une prestation mensuelle  
 \*\* : pour lesquels les prestations représentent plus de la moitié des ressources brutes déclarées et des prestations  
 Sources : Cnaf, MSA Auvergne et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)  
 Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

## L'Allier, département le plus concerné par le RSA socle et le RSA majoré

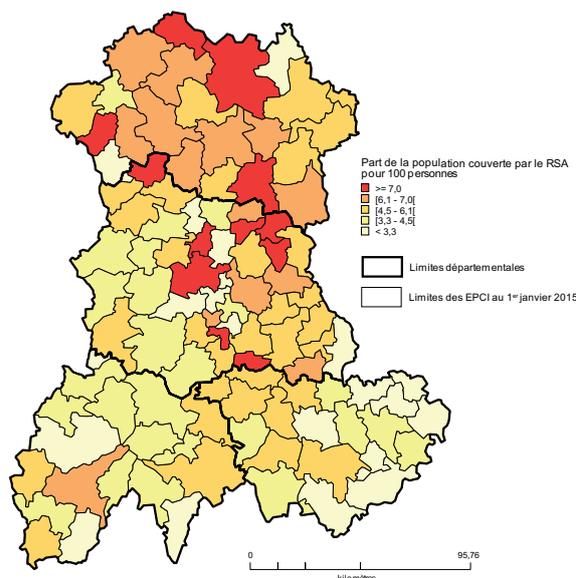
Dans l'Allier en 2013, 25 039 personnes vivent dans un foyer allocataire du revenu de solidarité active (RSA), l'un des neuf minima sociaux, soit 7,3 % de la population. Comme en 2012, cet indicateur se situe au-dessus des valeurs auvergnate et nationale en 2013 (respectivement 6,0 % et 7,0 %) et positionne l'Allier au 1<sup>er</sup> rang des quatre départements auvergnats. L'Allier est également le département auvergnat où l'accroissement de la population couverte par le RSA est le plus marqué en 2013 (+ 7,1 %) ; l'évolution observée entre 2011 et 2012 s'élevait à 3,3 %.

Les territoires les plus touchés par le RSA dans l'Allier sont les agglomérations (Montluçon, Moulins et Vichy). Il faut noter que de nombreuses communautés de communes du département sont fortement marquées par le RSA et présentent une proportion de la population couverte par cette prestation supérieure à 6,1 %.

### Poids important du RSA socle

Le RSA socle (minimum social) s'adresse aux personnes dont l'ensemble des ressources est inférieur à un montant forfaitaire, qu'elles aient un emploi (RSA socle+activité) ou non (RSA socle seul). Il représente un indicateur de grande précarité. Plus de sept personnes sur dix couvertes par le RSA dans l'Allier (72,8 %) le sont au titre du RSA socle. Ainsi, 5,3 % des habitants de l'Allier vivent dans un ménage allocataire du RSA socle contre 4,2 % pour l'Auvergne et 5,1 % pour la France métropolitaine. C'est dans l'Allier que cet indicateur de précarité est le plus élevé (2,8 % dans le Cantal, 2,5 % en Haute-Loire et

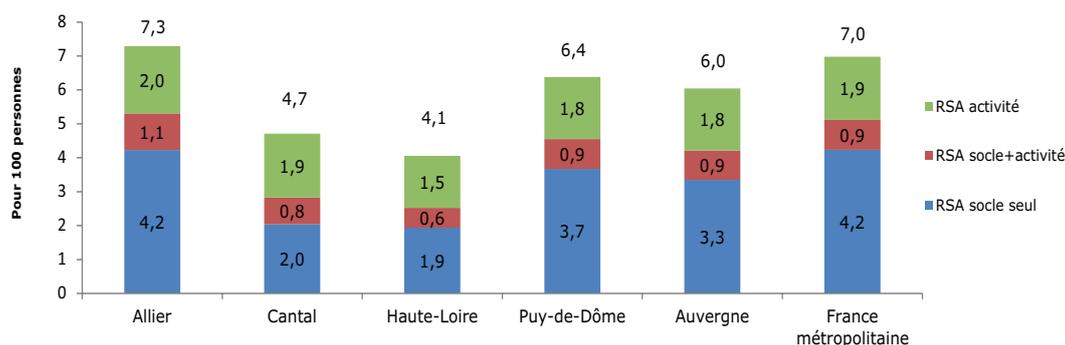
### Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)  
 Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

4,6 % dans le Puy-de-Dôme). Le nombre de personnes résidant dans un foyer allocataire du RSA socle a connu une hausse importante en 2013 dans l'Allier (+ 7,0 % contre + 4,1 % en 2012).

### Part de la population couverte par le RSA au 31 décembre 2013 selon la composante



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013) Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

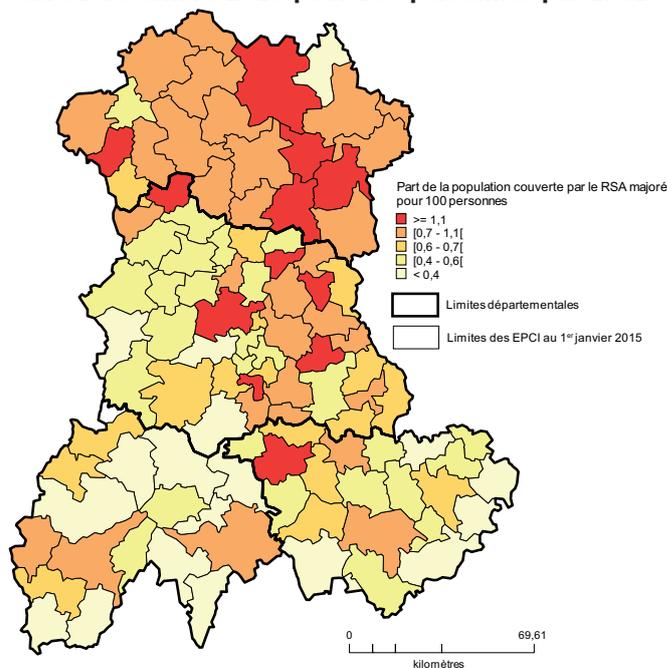
## Part de la population couverte par le RSA majoré la plus élevée des quatre départements auvergnats

Dans l'Allier en 2013, près de 4 380 personnes sont couvertes par le RSA majoré qui représente un minimum social, soit 1,3 % de la population. Cette part, supérieure aux moyennes auvergnate (0,9 %) et métropolitaine (1,1 %), reste en 2013 la plus élevée des quatre départements auvergnats. La population couverte par le RSA majoré poursuit son évolution avec une nette augmentation en 2013 (+ 9,9 %).

Souvent confrontés à des difficultés de garde de leurs enfants (coût ou absence de mode de garde), les allocataires du RSA majoré sont relativement plus éloignés du marché du travail. Ces personnes isolées avec enfants à charge en situation de précarité sont concentrées dans les zones urbaines (Moulins, Montluçon et Vichy) et dans des communautés de communes périphériques comme celles de Varennes Forterre et du Pays de Lapalisse. La plupart des EPCI dans l'Allier ont une part de leur population couverte par le RSA majoré élevée.

Le RSA majoré (ancienne allocation parent isolé) prévoit une majoration pour les personnes assumant seules la charge d'enfants (ou enfants à naître), sans conditions d'âge, l'isolement étant un facteur aggravant de la précarité financière. Les allocataires du RSA majoré sont en grande majorité des femmes, soit 97 % à l'échelle nationale (Source : Drees, Minima sociaux et prestations sociales, Édition 2016).

## Part de la population couverte par le RSA majoré au 31 décembre 2013 pour 100 personnes par EPCI



Sources : Cnaf et CCMSA (31/12/2013) et Insee (RP 2013)  
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne

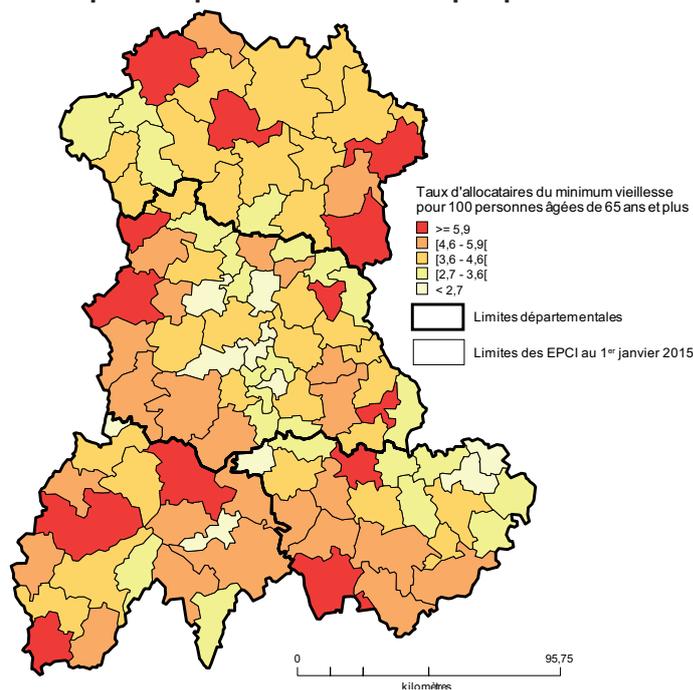
## 4,3 % des personnes de 65 ans et plus bénéficient du « minimum vieillesse »

Dans l'Allier, au 31 décembre 2013, 3 481 personnes de 65 ans et plus bénéficient du minimum vieillesse et constituent la population âgée la plus fragilisée financièrement. Elles représentent 4,2 % de la population de l'Allier âgée de 65 ans et plus. Cette proportion est en légère baisse par rapport à 2012 (4,3 %) mais elle reste supérieure à la moyenne des quatre départements auvergnats.

Les territoires où la part des allocataires du minimum vieillesse est la plus élevée sont majoritairement ruraux et situés au nord-ouest avec les communautés de communes du Pays du Tronçais, du Pays de Lévis en Bocage bourbonnais et Bocage Sud et à l'est du département avec les communautés de communes de la Montagne Bourbonnaise, du Pays de Lapalisse et le Donjon Val libre. Le caractère agricole des zones rurales explique la présence importante de retraités de l'agriculture qui sont, au niveau national et historiquement, plus nombreux à percevoir l'ASV remplacée par la suite par l'Aspa.

Le « minimum vieillesse » recouvre un ensemble d'allocations permettant aux personnes âgées d'au moins 65 ans (ou de l'âge de départ minimum à la retraite en cas d'inaptitude au travail) disposant de faibles revenus d'atteindre un seuil minimal de ressources (Source : Drees, Les retraités et les retraites, Édition 2013). Deux allocations existent : l'allocation supplémentaire aux personnes âgées (Aspa) et l'allocation supplémentaire (ASV). L'Aspa, entrée en vigueur en 2007, est destinée aux nouveaux entrants et remplacera à terme l'ASV.

## Taux d'allocataires du minimum vieillesse au 31 décembre 2013 pour 100 personnes de 65 ans et plus par EPCI



	Allier	Cantal	Haute-Loire	Puy-de-Dôme	Auvergne
Alloc. min. vieillesse	<b>3 481</b>	1 675	1 931	4 804	11 891
Pour 100 pers. de 65 ans et plus	<b>4,2</b>	4,5	4,0	3,9	4,1

Sources : Carsat Auvergne et MSA Auvergne (31/12/2013), Insee (RP 2013)  
Tableau de bord social Auvergne - Exploitation ORS Auvergne



**Pilotage de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes**  
Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Auvergne-Rhône-Alpes  
<http://auvergne-rhone-alpes.drdjscs.gouv.fr/>



**Animation de la PFoss Auvergne-Rhône-Alpes**  
Observatoire régional de la santé Auvergne  
[www.ors-auvergne.org](http://www.ors-auvergne.org)

**Directeur de publication :** Alain PARODI (DRDJSCS Auvergne-Rhône-Alpes)  
**Éditeur :** Plate-forme de l'observation sanitaire et sociale Auvergne-Rhône-Alpes  
**Réalisation et rédaction :** Laure VAISSADE et Sylvie MAQUINGHEN (ORS Auvergne)  
**Maquette :** Laure VAISSADE (ORS Auvergne)  
**Document téléchargeable sur le site :** [www.pfoss-auvergne.fr](http://www.pfoss-auvergne.fr)  
**Contact :** [coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org](mailto:coordination.pfoss@ors-auvergne-rhone-alpes.org)